



Succession de grand mère

Par **sylvie michel**, le **02/07/2017** à **18:51**

Bonjour, à la vente de la maison de ma grand mère après son décès, le notaire m a demander de signer des papiers pour pouvoir vendre la maison. Je me demande pourquoi car mon père est vivant, il est fils unique et je suis la seule petite fille. Je n ai rien touché de la succession, aurais je eu le droit à quelque chose ? j avais juste demandé pourquoi au notaire, il m a répondu "pour aller plus vite pour la vente" merci de m éclairer. Cordialement

Par **janus2fr**, le **03/07/2017** à **08:20**

Bonjour,
Effectivement, si vous n'étiez pas héritier, ni déjà propriétaire d'une partie du bien, vous n'aviez rien à voir dans cette vente.
C'est étonnant...
Demandez de plus amples renseignements au notaire, il est là pour cela. Et à l'avenir, ne signez qu'après avoir bien compris ce que vous signez...

Par **loublai**, le **03/07/2017** à **10:11**

Bonjour, parents décédés, mon frère et moi en indivision. Il souhaite racheter ma part pour garder la maison évaluée à 300000. Je suis d'accord. Le notaire propose vente comme licitation avec 10600€ de frais à partager ... cela me semble énorme et j'ai lu que dans ce cas c'était à l'acquéreur de payer tous les frais ? Merci de m'éclairer

Par **janus2fr**, le **03/07/2017** à **10:37**

Bonjour loublai,
Merci d'ouvrir votre propre file, vous vous greffez sur la file d'un autre internaute...
Cordialement.

Par **loublai**, le **03/07/2017** à **10:56**

Désolée, je découvre le site et je cherche comment ouvrir ma "propre file" ...
Merci pour les indications

Par **youris**, le **03/07/2017** à **12:28**

vous cliquez sur " posez votre question "